

**Province de Québec  
M.R.C. d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 3 octobre 2016 à 19h00, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère  
Mélanie Vogt, conseillère  
Dominique Poulin, conseiller  
Colette Gagnon, conseillère  
Alexandre Bergeron, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

**Ordre du jour**

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la dernière séance ;
3. Adoption des comptes et du journal des salaires pour la période du 12 septembre au 3 octobre 2016 ;
4. Affaires nouvelles de l'assistance ;
5. Rapport du C.C.U. (3 demandes de dérogation) ;
6. Résolution club Alléghanish ;
7. Renouvellement Assurance MMQ ;
8. Résolution Légion Royale Canadienne ;
9. Suivi des dossiers du mois en cours ;
10. Lecture de la correspondance ;
11. Varia ;
12. Période de questions de l'assistance ;
13. Levée de la séance ordinaire du 3 octobre 2016.

**Mot du maire**

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il rappelle aux gens que le 15 octobre prochain aura lieu la Journée Normand Maurice. Monsieur St-Pierre souligne que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

**2016-131 Adoption de l'ordre du jour**

**Proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

**Que** l'ordre du jour du 3 octobre soit adopté tel que proposé.

**Que** le varia demeure ouvert.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2016-132 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016**

**Proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 soit adopté tel que rédigé.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

2016-133

**Approbation des comptes et du journal des salaires pour la période du 12 septembre au 3 octobre 2016**

**Proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter le registre des salaires, tel que présenté au journal des salaires, et les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques #3520 à #3550 au montant de 18 231.17\$

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 3 octobre 2016.

---

Suzanne Crête, g.m.a.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

2016-134

**Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.) - Demande de dérogation Monsieur Ludovic Babineau - 2174, Rang 7**

**Attendu que** Monsieur Ludovic Babineau désire vendre sa propriété du 2174, Rang 7 situé dans la zone A7 ;

**Attendu que** celui-ci souhaite recevoir une reconnaissance de la définition de ferme et petits élevages malgré que la superficie actuelle de son terrain soit de 4 981.90 mètres carrés ;

**Attendu que** le règlement de zonage actuel de la municipalité, à l'article 15.21, exige une superficie minimale de 9 000 mètres carrés dans les zones A et AF ;

**Attendu que** la MRC d'Arthabaska modifiera le schéma d'aménagement d'ici la fin de l'année 2016 et laissera à la discrétion de chacune des municipalités, le pouvoir de déterminer la superficie minimale pour les petits élevages ;

**Attendu que** dans une décision antérieure, la municipalité avait accepté la pratique de petits élevages sur un terrain ayant une superficie de 5 000 mètres carrés ;

Il est **proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

D'accepter la demande de dérogation de Monsieur Babineau.

Toutefois, il lui sera demandé de se conformer aux normes existantes du règlement de zonage actuel aux articles 15.21 et suivants concernant les fermettes et petits élevages.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

2016-135

**Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.) -  
Demande de dérogation Madame Nancy Ouellet et Monsieur  
Robin Jalbert - 1362, rue Principale**

**Attendu que** Monsieur Robin Jalbert et Madame Nancy Ouellet, demeurant au 1362, rue Principale, désirent diviser leur terrain, afin d'y installer une résidence pour leur fils d'ici deux ans ;

**Attendu que** le terrain a présentement une superficie de 3 407.6 mètres carrés ;

**Attendu que** le terrain est situé dans la bande riveraine ;

**Attendu que** selon le règlement de zonage actuel, la superficie minimale d'un nouveau terrain devrait être de 2 000 mètres carrés et situé à 100 mètres de la bande riveraine ;

**Attendu que** la réalisation du projet de Monsieur Jalbert et de Madame Ouellet serait à plus ou moins 90 mètres de la rivière ;

**Attendu que** si le projet d'une nouvelle construction se réalise, l'entrée du nouveau terrain serait mitoyenne entre Monsieur et Madame, ainsi que leur fils.

**Attendu que** pour ce faire, cette entrée serait divisée en deux portions. Une de 6 mètres pour le terrain actuel de Monsieur et Madame et une de 3.21 mètres pour le nouveau terrain ;

**Attendu que** ce nouveau terrain aurait une superficie de 1 503.17 mètres carrés. Ce qui signifie que le terrain actuel deviendrait à 1 904 mètres carrés ;

**Attendu qu'il** y aurait des droits de passage de part et d'autres ;

**Attendu que** la demande consiste à l'autorisation d'avoir le droit de diviser le terrain de façon à ce que le nouveau terrain soit d'un minimum de 1 503.17 mètres carrés comme s'il n'y avait pas de bande riveraine ;

**Attendu que** le nouvel emplacement serait branché au réseau d'égout ;

**Attendu que** les voisins immédiats non aucune objection au projet de Monsieur et Madame ;

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

D'accepter la demande de dérogation de Madame Ouellet et Monsieur Jalbert.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers.

2016-136

**Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (C.C.U.) -  
Demande de dérogation Monsieur Jean-François Côté - 609,  
Rang 8**

**Attendu que** Monsieur Côté demeurant au 609, Rang 8, a construit sa résidence au printemps 2016 ;

**Attendu que** Monsieur Côté demande l'autorisation d'utiliser un conteneur pour soutenir le sol entre les deux niveaux de son stationnement ;

**Attendu que** nous n'avons aucune définition de conteneur dans le règlement de zonage et qu'un conteneur n'est pas du matériel de construction et ne respecte pas le code du bâtiment ;

**Attendu que** nous ne sommes pas en mesure d'identifier les risques d'érosion ou d'effondrement concernant cette demande ;

**Attendu qu'il** demande également de prolonger la toiture de sa résidence de 18 pieds pour y construire un abri d'auto ;

**Attendu que** selon le règlement actuel, la construction doit être à 7.5 mètres de l'emprise de la rue ;

**Attendu que** selon le certificat de location de cette propriété, les marges avant sont présentement de 9.26 mètres au nord-est et de 7.6 mètres au nord-ouest ;

**Attendu que** dans ce contexte, l'implantation de l'abri d'auto serait à 3.78 mètres au nord-est et de 2.12 mètres dans la marge nord-ouest, trop près du Rang 8 ;

**Attendu que** le C.C.U. ne recommande pas l'autorisation d'utiliser un conteneur comme mur de soutènement.

**Attendu que** selon le C.C.U., la demande de dérogation de Monsieur Côté pour l'implantation d'un abri d'auto sur la marge avant n'est pas recevable.

**Proposé par** Monsieur Alexandre Bergeron, conseiller

**Que** le conseil rejette la demande de dérogation de Monsieur Côté.

**Adopté à l'unanimité** des conseillers

2016-137

**Demande d'autorisation de traverse de chemins publics  
du Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs pour  
la saison 2016-2017**

**Attendu que** le Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francs a fait parvenir à la Municipalité de Saint-Albert une demande d'autorisation de traverse de chemins publics, comme par les années passées sur les rues suivantes : Rang 6-Petit, Rang 7, rue Principale et Route de l'Église ;

**Proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

**Que** la Municipalité de Saint-Albert accepte de renouveler l'entente d'autorisation de traverse de chemins avec le club de

motoneiges Alléghanish des Bois-Francs pour la saison hivernale 2016-2017.

**Que** cette autorisation est en vigueur jusqu'à nouvel ordre pour les routes municipales ainsi que celles appartenant au Ministère Des Transports.

**Que** comme par les années passées la signalisation sur les sentiers est aux frais des clubs de motoneiges et VTT.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2016-138      Renouvellement de l'assurance responsabilité de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)**

**Attendu que** la Municipalité a reçu le contrat de renouvellement de sa police d'assurance-responsabilité avec la MMQ ;

**Attendu que** la Municipalité de Saint-Albert doit renouveler l'assurance responsabilité d'ici le 29 décembre 2016 ;

**Attendu que** le coût de la prime pour l'année 2017 est de 17 489.00\$ comparativement à 16 743.00\$ l'an dernier ;

**Attendu que** ces prix incluent les taxes ;

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

**Que** la Municipalité accepte le renouvellement de la police d'assurance avec la MMQ aux conditions citées au contrat.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2016-139      Jour du Souvenir-Légion Royale Canadienne**

**Attendu que** la Légion Royale Canadienne a fait parvenir à la Municipalité une demande de commandite pour le Jour du Souvenir se tenant le samedi 5 novembre prochain à Victoriaville ;

**Proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

**Que** la Municipalité de Saint-Albert verse un montant de 100\$ à la Légion Royale Canadienne pour le Jour du Souvenir ;

**Que** Madame Diane Kirouac, conseillère, soit présente lors de l'évènement pour déposer une couronne de fleurs à la mémoire des soldats disparus au nom de la Municipalité de Saint-Albert.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2016-140      Levée de la séance ordinaire du 3 octobre 2016**

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

**Que** la séance ordinaire du 3 octobre 2016 soit levée à 19h35.

---

Alain St-Pierre, maire

---

Suzanne Crête,  
Directrice-générale /  
Secrétaire-trésorière